

218C0662 FR0012757854-FS0331

29 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mars 2018, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mars 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 7 794 351 actions SPIE SA² représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SPIE SA sur le marché.

¹ Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

² Dont (i) 52 335 SPIE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un prêt de titres, et (ii) 575 500 actions SPIE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 335 313 actions SPIE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 154 076 156 actions représentant 157 081 863 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.